

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

- I - Contexte économique
- II - Contexte national
- III - Contexte local
- IV - Ressources humaines

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conséquences budgétaires de la crise Covid 19

- I - Indicateurs et informations sur la dette
- II - Recettes de fonctionnement
- III - Bases d'imposition
- IV - Dépenses de fonctionnement
- V - Recettes et dépenses d'investissement
- VI - Evolution du besoin de financement
- VII - Evolution des dépenses d'équipement et de l'encours de la dette
- VIII - Epargne et capacité d'emprunt
- IX - Evolution du recours à l'emprunt

PROSPECTIVE D'INVESTISSEMENT (2021-2025)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INTRODUCTION

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que la structure des effectifs et leur évolution.

Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'État et il doit être publié.

ETAT DES LIEUX

I – CONTEXTE ECONOMIQUE

CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes de la pandémie sur l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a davantage peiné à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. C'est tout d'abord la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. C'est aussi la pénurie de certains de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,5 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

En zone euro

Les confinements plus stricts en Europe ont provoqué une reprise de croissance plus tardive mais plus solide.

Dans le second semestre, le tourisme a bénéficié d'allègement ; les activités de services ont rattrapé une partie des pertes du début 2021 ; l'industrie européenne a engrangé des commandes importantes.

Cependant, les difficultés d'approvisionnement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué des facteurs d'accélération de l'inflation qui s'est révélée plus forte que prévue (5 % estimés).

Les banques centrales ont cependant maintenu des conditions monétaires et financières intéressantes au cours de l'année 2021 privilégiant clairement la reprise économique par rapport à la lutte contre l'inflation.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % et devrait ralentir progressivement en 2022 pour atteindre 4,3 %.

France

- 2021 a été marquée en France par une forte reprise de la croissance avec la levée progressive des restrictions sanitaires. Le PIB a progressé de 3% au 3^{ème} trimestre : il est revenu presque à son niveau de 2019. Les demandes intérieures ont rebondi, la consommation des ménages constituant le principal moteur de la croissance. Il en résulte un accroissement très marqué du déficit commercial qui atteint pour 2021 un niveau historique.
L'investissement (entreprise, construction ...) est, de son côté, resté stable au 3^{ème} trimestre en raison des difficultés importantes d'approvisionnement sur certains produits manufacturés indispensables à la production.
L'économie française semble repartir vigoureusement, la croissance étant estimée à 0,6% au 4^{ème} trimestre 2021. Elle s'établit sur l'ensemble de l'année à près de 7% se situant à un niveau inconnu depuis les années 50, même si la situation des 2 années précédentes et l'impact qu'avaient eu les confinements sur le niveau de croissance expliquent en partie ce rebond.
- Le marché du travail revient peu à peu à la normale mais avec des différences entre secteurs. Les créations d'emploi ajoutées à une plus faible hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage à 7,6 % au 4^{ème} trimestre, ce taux apparaît plus bas qu'avant la crise. Ainsi, les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement, amplifiées par la crise COVID-19. Ces difficultés touchent les collectivités territoriales qui assistent clairement à une raréfaction des candidatures sur les postes ouverts à recrutement.
- L'inflation a atteint 3,4 % en décembre 2021.
Les hausses des prix du Gaz et des carburants ont joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation à laquelle s'ajoute aussi un rattrapage des prix dans le secteur des services (restauration, hébergement ...).
Cette inflation continue pourtant à garder un caractère transitoire malgré l'incertitude sur la pénurie de biens manufacturés et les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement en lien avec le variant Omicron. L'inflation devrait progressivement baisser de 2,8% au 1^{er} trimestre 2022 à 1% d'ici fin 2022, même si les risques inflationnistes restent réels notamment à travers la hausse des coûts de l'énergie. C'est pourquoi nous ne sommes pas à l'abri d'une intervention de la Banque Centrale Européenne qui en renforçant le niveau de ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation pourrait aboutir à un renchérissement du coût du crédit, limitant ainsi le niveau d'investissement des acteurs économiques.
- Les entreprises ont été aidées par les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fonds de solidarité) et par la prise en charge du chômage partiel. Le rebond de la demande en 2021 a été un facteur positif pour la performance des entreprises.
- Après 2 années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retrouver une trajectoire relativement durable à partir de 2022. Le déficit public devrait atteindre 8,4% du PIB 2021 (9,1% en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022 plus en fonction de la consommation des ménages que par des mesures structurelles de la réduction des dépenses ou l'augmentation des recettes.
- Un plan d'investissement France 2030 de 30 milliards a été arrêté pour rénover l'industrie française, répartis en 10 objectifs concrets marqués par la transition énergétique.

Suisse

- La zone frontalière est particulièrement sensible à la situation économique de la Suisse. Après une année marquée, comme tous les pays européens, par les conséquences de la pandémie la reprise économique de la confédération s'annonce solide. Les prévisions de croissance s'établissent pour 2022 autour de 3 %.

- Le risque inflationniste, contenu par la vigueur du Franc Suisse par rapport aux autres devises, reste très raisonnable avec une prévision d'évolution des prix à la consommation de 1%. Le taux d'intérêt de référence de la Banque Nationale Suisse reste aujourd'hui négatif favorisant ainsi les projets d'investissement des entreprises helvétiques.
- Enfin le taux de change du Franc Suisse par rapport à l'euro s'oriente doucement vers une parité parfaite qui pourrait être atteinte rapidement dans le courant de l'année.
- Cet ensemble de données renforce encore l'attractivité de la Suisse pour les habitants de la zone frontalière accentuant encore les tensions sur le marché du travail et sur celui de l'immobilier. Même si l'agglomération d'Annemasse bénéficie clairement de la dynamique Suisse celle-ci n'est pas sans générer quelques difficultés.

II - CONTEXTE NATIONAL

Les principales dispositions des lois de finances impactant les budgets du bloc communal sont les suivantes : (source La Banque Postale, La Caisse d'Epargne, SVP).

Loi de finances pour 2022

A- Fiscalité locale

1- Revalorisation des valeurs locatives

Les valeurs locatives servant au calcul des bases de taxe d'habitation ne seront pas revalorisées en 2022.

En revanche, les valeurs locatives des locaux d'habitation servant notamment au calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) seront revalorisées de + 3,4 %, suivant l'article 1518 bis du Code général des impôts, qui tient compte de l'inflation réelle constatée entre novembre n-2 et novembre n-1.

2- Modification des règles de calcul du coefficient correcteur

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales ; elles bénéficient à la place du produit de TFPB qui revenait aux départements sur leur territoire (via l'ajout du taux départemental à leur taux communal). Afin d'assurer une compensation équilibrée, un coefficient correcteur est appliqué au produit de TFPB transféré
Ce coefficient est calculé en comparant les ressources perdues avec les ressources transférées.

L'article 41 de la loi de finances modifie les rôles supplémentaires prise en compte.

En effet, il est décidé d'intégrer directement aux bases communales 2021 les rôles supplémentaires de taxe d'habitation émis jusqu'au 15 novembre 2021 au titre de l'exercice 2020 afin notamment de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les conditions de travail subies dans certaines DDFiP. En contrepartie, la moyenne annuelle des rôles supplémentaires comprendra bien ceux de

2018, 2019 et 2020 (mais pour ceux émis en 2020, uniquement ceux au titre des années précédentes et non au titre de 2020).

Ce recalcul du coefficient correcteur s'applique pour toutes les collectivités concernées à compter de 2021.

3- Suppression de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels.

Un régime fiscal de soutien à la production, par les investisseurs institutionnels, de logements locatifs intermédiaires dans les zones tendues, a été mis en place en 2014. Il prévoit entre autres, une exonération de TFPB de 20 ans concernant ces logements.

L'article 81 supprime cette exonération et la remplace par une créance d'impôt sur les sociétés de même montant et de même durée. Cette disposition s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2023.

4- Assouplissement pour les entreprises de la déclaration pour la taxe locale sur la publicité extérieure

Chaque année, les entreprises devaient effectuer une déclaration de leurs supports publicitaires pour les établissements situés dans une commune appliquant la taxe locale sur la publicité extérieure. Dorénavant, cette déclaration n'est nécessaire qu'en cas d'installation, remplacement ou suppression de support publicitaire (art. 100).

5- Partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal

Lorsque la taxe d'aménagement est perçue au profit de l'intercommunalité, une partie doit être reversée aux communes compte tenu de la charge des équipements publics de son ressort. L'article 109 instaure la même règle de répartition lorsque, inversement, la taxe d'aménagement est perçue par la commune : l'intercommunalité doit (et non plus « peut ») également bénéficier d'un reversement compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence.

Une délibération concordante du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI prévoit les conditions de cette répartition.

6- Compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux

Les logements sociaux bénéficient, à compter de l'achèvement des travaux, d'exonération de plein droit de TFPB sur des durées allant de 10 à 30 ans selon leur modalité de financement. La perte de recettes résultant de cette exonération est très peu compensée aux collectivités locales bénéficiaires de la TFPB notamment du fait de leur intégration dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'État de 2009 à 2017 : ainsi, en 2019, les exonérations s'élevaient à 502 millions d'euros pour une compensation de l'État de 17 millions d'euros.

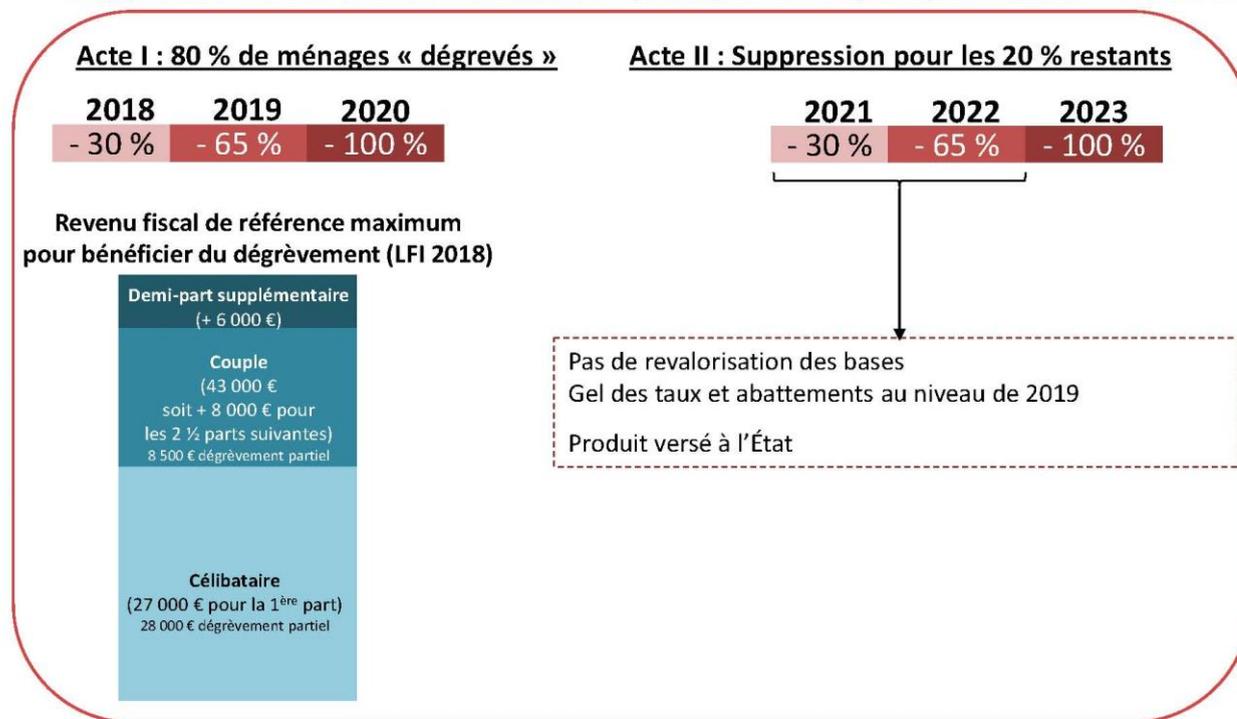
La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est venue accentuer l'absence de « retour fiscal » pour les collectivités locales accueillant des logements sociaux. En effet, les collectivités perdent la TH perçue sur ces logements et ne perçoivent de produit de TFPB qu'au mieux 10 ans après la construction.

Afin de pallier cette difficulté et d'encourager la construction de logements sociaux, l'article 177 prévoit de compenser intégralement pendant 10 ans les exonérations de TFPB accordées aux logements sociaux faisant l'objet d'une décision de financement, d'agrément ou de subventionnement entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. Le montant de la compensation sera égal à la différence entre les montants exonérés et les compensations déjà perçues par les collectivités.

7- Rappel : Réforme de la Taxe d'habitation

Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous d'ici à 2023.

Suppression de la TH sur les résidences principales – Impact pour les contribuables



Rappelons que cette exonération ne concerne que la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Modalités de compensation aux communes : transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La perte de ressources fiscales liées à la TH est compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021.

Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune.

Dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la commune n'est pas le même que le produit de TH perçu par la commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » est mis en place par l'administration fiscale, permettant de compenser chaque année les communes « à l'euro près ».

B. Dotations de fonctionnement

1- Mesures relatives à la DGF

a - Un montant total de DGF fixé à 26,8 Md€ en 2022, globalement identique à 2021 – article 42

En raison de l'arrêt de la baisse des dotations depuis 2018, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée pour la cinquième année consécutive.

Attention : de la même manière qu'en 2021, la stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Cette stabilisation ne signifie pas que chaque commune et EPCI recevra le même montant de DGF qu'en 2021. Les montants individuels de DGF attribués en 2022 pourront être en hausse ou en baisse selon chaque commune et EPCI, du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF (à titre d'exemple, les écrêtements destinés à la péréquation peuvent impacter à la baisse la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI concernés).

b- Poursuite de l'augmentation de la péréquation verticale (DSU et DSR) de 190 millions

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 5 millions de plus que l'année dernière, soit une hausse de + 95 millions d'euros pour chacune de ces dotations.

DSU : + 3,8 % (contre + 3,9 % en 2020)
DSR : + 5,3 % (contre + 5,6 % en 2020)

L'augmentation de la péréquation du bloc communal, à hauteur de 190 millions d'euros, est financée, comme depuis quatre ans, intégralement au sein de la DGF des communes par l'écrêtement de la dotation forfaitaire, modulé en fonction du potentiel fiscal des communes et par la baisse de la dotation de compensation des EPCI qui pourrait être légèrement inférieure à 2,2 %.

2- Mécanismes de péréquation (FPIC) et variables d'ajustements

Maintien du montant de la péréquation horizontale (FPIC) : maintien du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 1.000 millions d'euros.

3- Évolutions notables de certains montants de prélèvements sur recettes

Pour rappel, l'article 29 de la LFI pour 2021 a entraîné la division par deux de la valeur locative des locaux industriels et a donc diminué la cotisation payée par les contribuables disposant de locaux industriels au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En compensation, un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État a été mis en place, d'un montant de 3,29 milliards d'euros en 2021 (1,75 pour la TFPB et 1,54 pour la CFE), à destination des communes et des EPCI.

Ce PSR est en augmentation (3,642 milliards d'euros, dont 1,935 pour la TFPB et 1,675 pour la CFE) car la compensation est égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de l'exonération, y compris sa dynamique (installation de nouveaux établissements), par le taux de TFPB ou de CFE appliqué en 2020.

C. Mesures diverses

1- Cotisation supplémentaire de 0,1 % de la masse salariale au profit du CNFPT

La loi de transformation de la fonction publique a transféré au CNFPT, pour les contrats conclus à partir de 2020, le financement de la moitié des coûts de formation des apprentis recrutés par les collectivités locales, sans compensation. L'article 122 prévoit que pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités locales à compter du 1er janvier 2022, le CNFPT prendra en charge l'intégralité des frais de formation des apprentis. En contrepartie, le CNFPT percevra une cotisation assise sur la masse salariale des collectivités locales et plafonnée à 0,1 %. Le taux sera fixé annuellement par le conseil d'administration du CNFPT. L'État et France compétences apporteront des financements complémentaires.

2- Crédits supplémentaires pour le nouveau programme de renouvellement urbain

L'article 176 augmente les crédits dévolus au nouveau programme national de renouvellement urbain qui passent de 10 milliards à 12 milliards d'euros. L'État abonde à hauteur de 200 millions d'euros, Action Logement de 1,4 milliard d'euros, la Caisse de garantie du logement locatif social contribue pour deux années supplémentaires (jusqu'en 2033 au lieu de 2031, soit 368 millions d'euros en plus) et le reliquat du programme de rénovation urbaine est utilisé pour 32 millions d'euros. Par ailleurs, la date limite d'engagement du programme est fixée à 2026 (contre 2024 auparavant).

III- CONTEXTE LOCAL

1 - Les transferts de compétences à Annemasse - Les Voirons Agglomération

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe a renforcé, à l'échelon local, le poids des groupements intercommunaux (EPCI), en leur transférant dans un délai relativement court, l'exercice de plein droit de compétences majeures.

Au 1^{er} septembre 2020, la Ville a transféré la compétence de l'enseignement musical du Conservatoire à Annemasse-Les Voirons Agglomération.

Le transfert du conservatoire s'est traduit par une diminution des attributions de compensation de l'Agglo. de 945.000 € en 2021 ainsi que par la perte des recettes tarifaires pour environ 220.000 €.

2 - Le Pacte financier et fiscal de solidarité

Les 12 communes membres de la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération ont élaboré avec cette dernière un pacte financier et fiscal de solidarité qui se veut profitable à toutes les parties.

Ce pacte vise à financer le développement local et à instaurer, conformément à la loi une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des quartiers prioritaires politique de la Ville.

La Ville d'Annemasse en est donc bénéficiaire.

Chaque année, la mise en œuvre de ce pacte nécessite une révision libre des attributions de compensation (AC) : les AC de la commune sont minorées du montant du FPIC communal pris en charge par l'Intercommunalité, par la participation aux frais de mutualisation des services et majorées au titre de l'accueil du quartier prioritaire.

Le tableau ci-dessous indique les modalités de cette mise en œuvre du Pacte pour la Ville d'Annemasse pour 2021.

Attribution de Compensation 2016	4 066 147 €
Transfert de compétence ZAE – RPLI - SDR	- 41 330 €
Transfert compétence conservatoire	- 945 645 €
FPIC 2021 d' Annemasse transféré à Annemasse Agglo.	- 285 711 €
Modulation complémentaire de solidarité (Politique de la Ville)	155 292 €
Participation Communale au titre de la mutualisation	- 976 713 €
Attribution de compensation retenue pour 2021	1 972 040 €

En 2021, l'attribution de compensation s'élève à 1.972.040 € en diminution de 484.366 € par rapport à 2020 (2.456.406 €).

L'écart par rapport à 2020 résulte :

- D'une diminution du FPIC de 63.150 € (348.861 € en 2021 contre 348.861 € en 2020)
- Du transfert de la compétence conservatoire en année pleine - 627.257 €
- De la diminution de la participation communale au titre de la mutualisation liée essentiellement au ralentissement d'activité lié au Covid notamment concernant le service commun « garages ».

Pour 2022 le montant prévisionnel des attributions de compensation serait de 1.850.000 € prenant en compte la création d'un service mutualisé de recherche de fonds externes.

IV – Ressources humaines

Structure des effectifs de la ville d'Annemasse et évolution des Ressources humaines

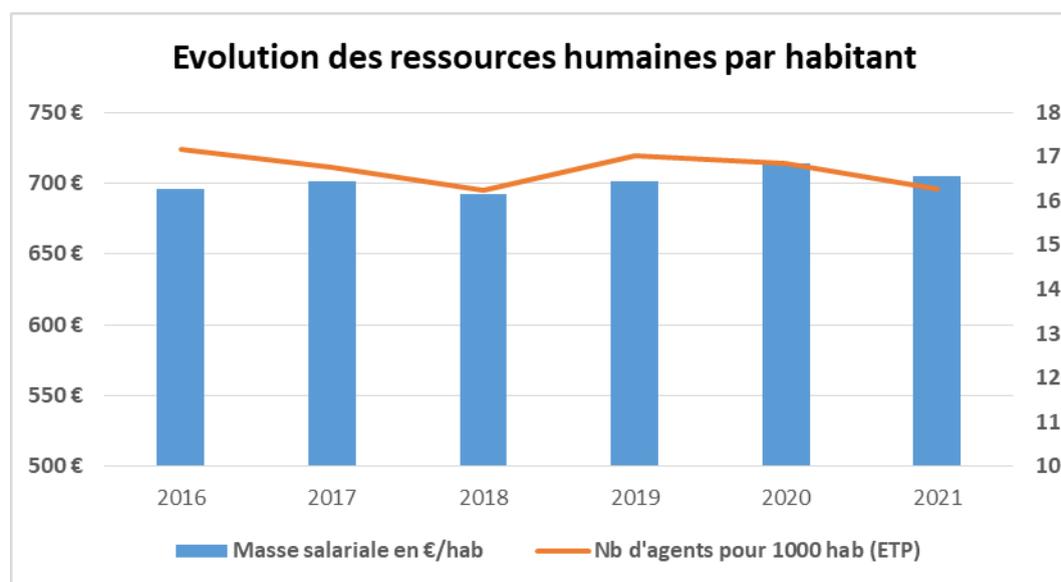
Structure de la rémunération en 2021

En 2021, la masse salariale globale s'élève à 26.394.787 €.

Le tableau ci-dessous présente la structure de la rémunération du personnel hors charges patronales.

élément de rémunération	traitement de base	nouvelle bonification indiciaire	supplément familial de traitement	régime indemnitaire	heures supplémentaires	avantage en nature repas	avantage en nature logement	total
montant	13 096 957	120 170	194 356	4 181 124	318 336	20 822	45 605	17 977 370
pourcentage de la rémunération totale	72,85%	0,67%	1,08%	23,26%	1,77%	0,12%	0,25%	100,00%

L'intégration du treizième mois au Régime Indemnitaire augmente la part de celui-ci dans la rémunération salariale. Ainsi, la part du régime indemnitaire dans la rémunération se situe à 23.3% en 2021 contre 17,2% en 2020. Pour mémoire la mise en place du RIFSEEP en 2020 avait représenté une valeur de 620.000 €.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Masse salariale	24 408 976	25 084 607	24 998 112	25 325 100	26 341 401	26 394 787
Masse salariale en €/hab	695,7	701,3	692,1	701,0	713,8	704,5
Nb d'agents (ETP)	602	599	586	615	622	600
Nb d'agents pour 1000 hab (ETP)	17,2	16,7	16,2	17,0	16,9	16,3
Masse salariale en €/hab	24 408 976	25 084 607	24 998 112	25 325 100	26 341 401	26 341 401
population DGF	35 083	35 768	36 121	36 129	36 902	37 467

La masse salariale par habitant est relativement constante sur la période, elle diminue légèrement en 2021 du fait du transfert du conservatoire à Annemasse Agglo. Concernant le nombre d'équivalent temps plein il est en légère diminution et représente 16,3 agents pour 1000 habitants en 2021.

Effectifs par sexe, filières et cadres d'emplois

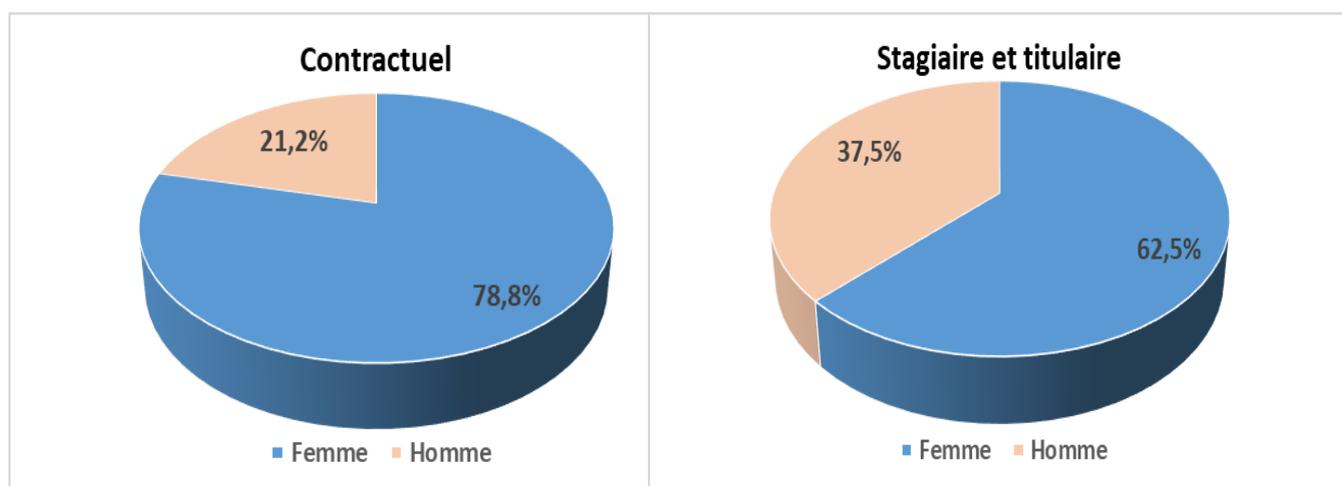
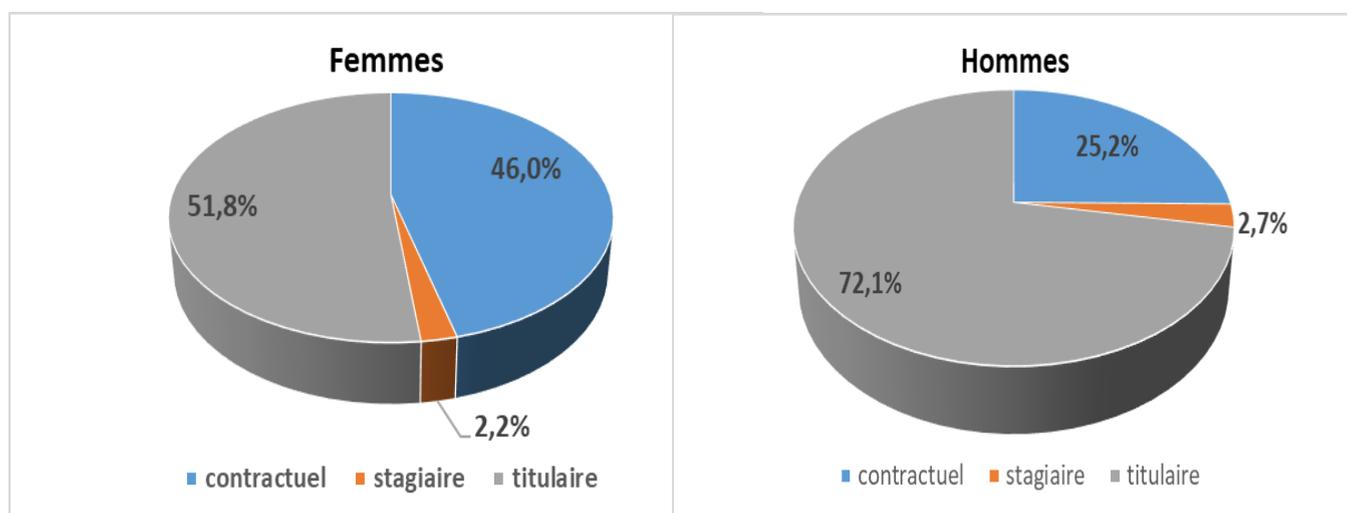
Libellé Filière	Libellé Cadre D'emploi	Femme	Homme	Total général
Activité Physique et Sportive	Educateurs APS	1	5	6
Total Activité Physique et Sportive		1	5	6
Administrative	Adjoints administratifs	76	9	85
	Administrateurs	1	0	1
	Attachés	18	13	31
	Rédacteurs	23	0	23
Total Administrative		118	22	140
Animation	Adjoints d'animation	111	14	125
	Animateurs	10	4	14
Total Animation		121	18	139
Culturelle	Adjoints du patrimoine	8	2	10
	assistants de conservation	4	1	5
	Bibliothécaires	2	1	3
Total Culturelle		14	4	18
Médico-sociale	Auxiliaires de puériculture	12	0	12
	Auxiliaires de Soins	3	0	3
	Médecin	1		1
	Cadres de santé	1	0	1
	conseillers socio-éducatifs	0	1	1
	Infirmier en soins généraux	1	0	1
	Agents sociaux	9	0	9
	Agents spécialisés des écoles maternelles	57	0	57
	Assistants Socio-Educatifs	8	0	8
	Educateurs de jeunes enfants	8	0	8
Total Médico-sociale		100	1	101
Police Municipale	Agents police municipale	1	24	25
	Chefs de service de police municipale	0	2	2
Total Police Municipale		1	26	27
Technique	Adjoints techniques	91	112	203
	Agents de maîtrise	7	15	22
	Ingénieur	7	8	15
	Techniciens	2	10	12
Total Technique		107	145	252
hors-filière		2	2	4
Total hors-filière		2	2	4
Total général		464	223	687

Effectifs par sexe et statut

Statut	Femme	Homme	Total
contractuel	212	57	269
stagiaire	10	6	16
titulaire	239	163	402
Total	461	226	687

Répartition des femmes et hommes par statut			
statut	Femme	Homme	Total %
contractuel	46,0%	25,2%	39,2%
stagiaire	2,2%	2,7%	2,3%
titulaire	51,8%	72,1%	58,5%
total	100%	100%	100%

Répartition des statuts par sexe			
Statut	Femme	Homme	Total %
contractuel	78,8%	21,2%	100%
stagiaire	62,5%	37,5%	100%
titulaire	59,5%	40,5%	100%
total	67,1%	32,9%	100%

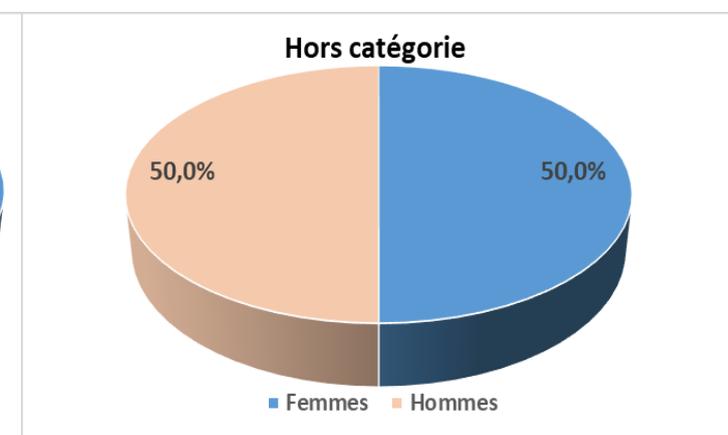
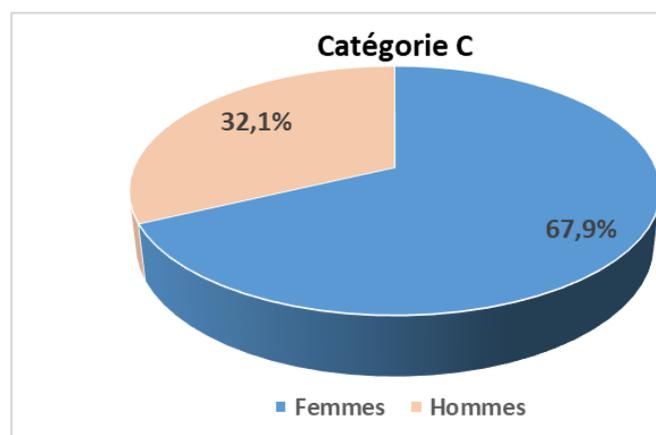
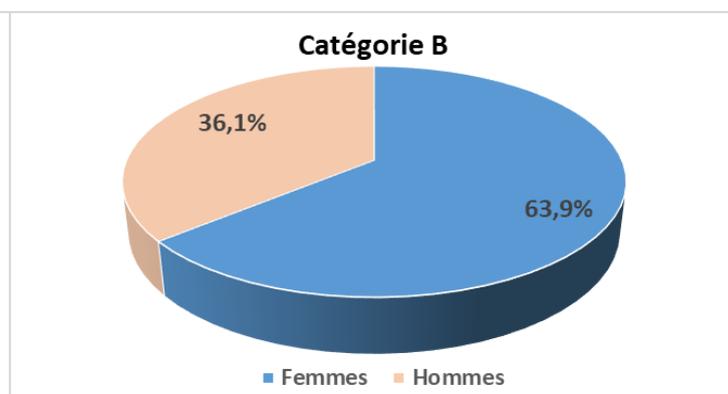
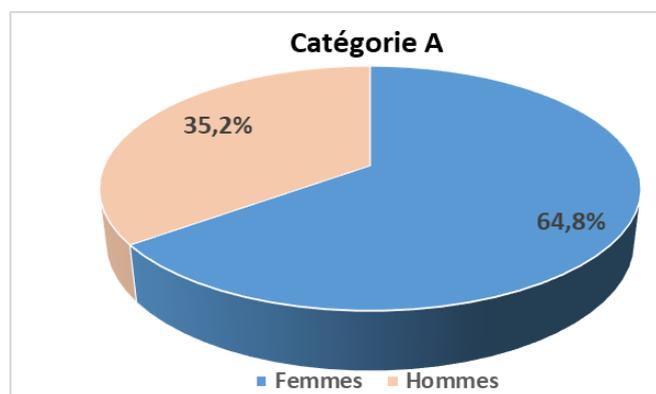
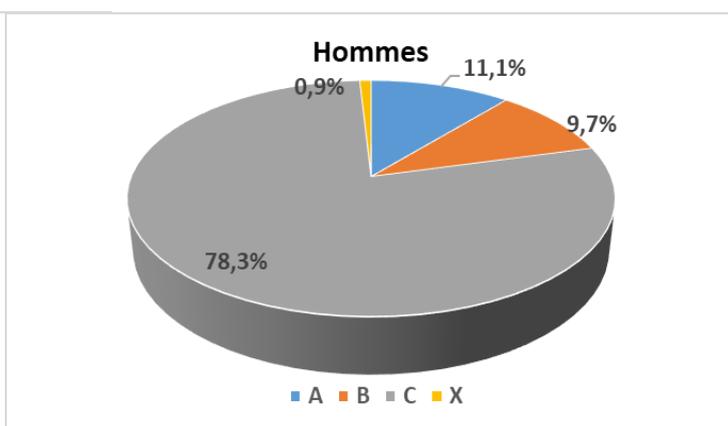
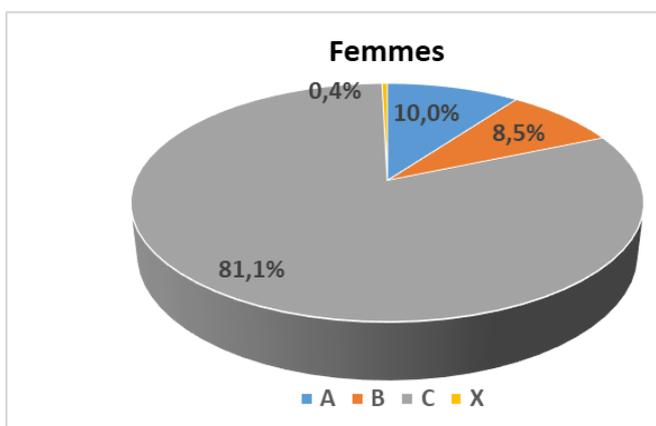


Effectifs par sexe et catégorie

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	46	25	71
B	39	22	61
C	374	177	551
X	2	2	4
Total	461	226	687

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	10,0%	11,1%	10,3%
B	8,5%	9,7%	8,9%
C	81,1%	78,3%	80,2%
X	0,4%	0,9%	0,6%
total %	100,0%	100,0%	100,0%

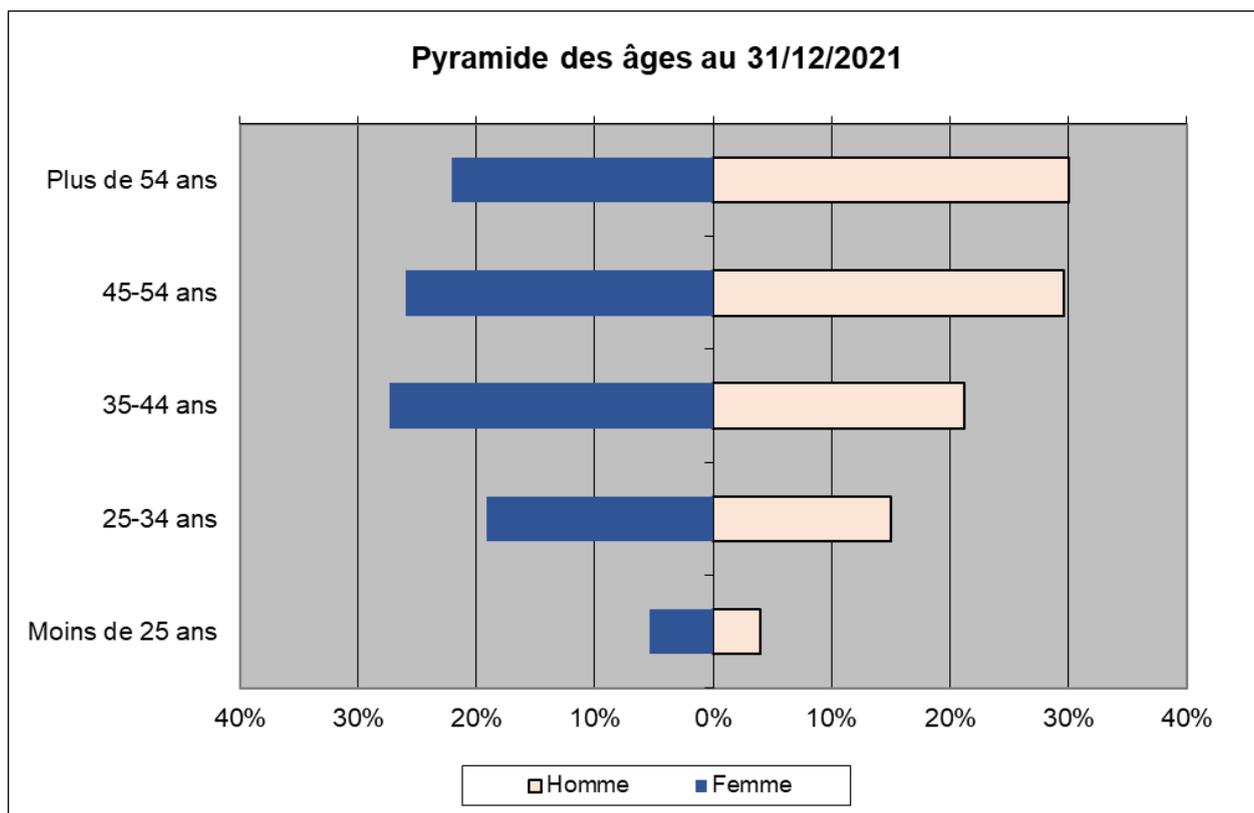
Catégorie	Femmes	Hommes	Total %
A	64,8%	35,2%	100,0%
B	63,9%	36,1%	100,0%
C	67,9%	32,1%	100,0%
X	50,0%	50,0%	100,0%
total	67,1%	32,9%	100,0%



Répartition par sexe et par âge

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	9	25	34
25-34 ans	34	88	122
35-44 ans	48	126	174
45-54 ans	67	120	187
Plus de 54 ans	68	102	170
total	226	461	687

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	4,0%	5,4%	4,9%
25-34 ans	15,0%	19,1%	17,8%
35-44 ans	21,2%	27,3%	25,3%
45-54 ans	29,6%	26,0%	27,2%
Plus de 54 ans	30,1%	22,1%	24,7%



Modalités du temps de travail :

Grâce à l'accord négocié avec les instances représentatives du personnel et appliqué depuis le 1er janvier 2022, la collectivité est aujourd'hui en conformité avec la réglementation du temps de travail, à savoir 1607 heures effectives pour tout agent exerçant ses fonctions à temps complet.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU PERSONNEL

L'année 2022 sera également marquée par la mise en œuvre de nombreuses mesures nationales impactant directement la masse salariale de la collectivité et dont les plus significatives seront :

- Reclassement indiciaire des agents de catégorie C
- Organisation des élections présidentielles et législatives
- Augmentation du SMIC répercutée sur les situations relevant des premiers échelons indiciaires

L'adaptation des services aux besoins de la population conduira la collectivité à créer environ 15 postes en équivalent temps plein dans les secteurs suivants : (direction générale, petite enfance, bâtiment, sports, cabinet du Maire, propreté urbaine, jeunesse politique de la ville, social, éducation).

Outre l'éducation et la jeunesse, un effort particulier sera mené pour le service propreté urbaine, puisque ce ne sont pas moins de 4 agents supplémentaires qui seront recrutés.

L'impact de ces créations sur les dépenses de personnel à inscrire au budget prévisionnel 2022 s'élèvera à 380 .000 euros.

De plus, la ville a décidé de prendre en charge la cotisation au CNAS (Comité nationale d'action sociale) des agents.

L'un des enjeux stratégiques auquel est confrontée la collectivité est celui du recrutement. La concurrence du secteur privé, celui de la Suisse voisine et le caractère fixe de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale rendent l'attractivité des offres d'emplois de la collectivité particulièrement faible. Cela se traduit par un nombre important de postes ouverts au recrutement et qui ne trouvent pas preneurs (près de 40). Ceci est particulièrement vrai pour les emplois demandant une compétence technique particulière. Un important travail devra s'engager durant l'année 2022 à la fois sur l'organisation du temps de travail et sur le contenu des offres présentées par la collectivité. L'objet de ce travail sera de rendre à nouveau attractives les propositions d'emplois de la commune.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conséquences budgétaires de la Crise Covid 19 en 2021

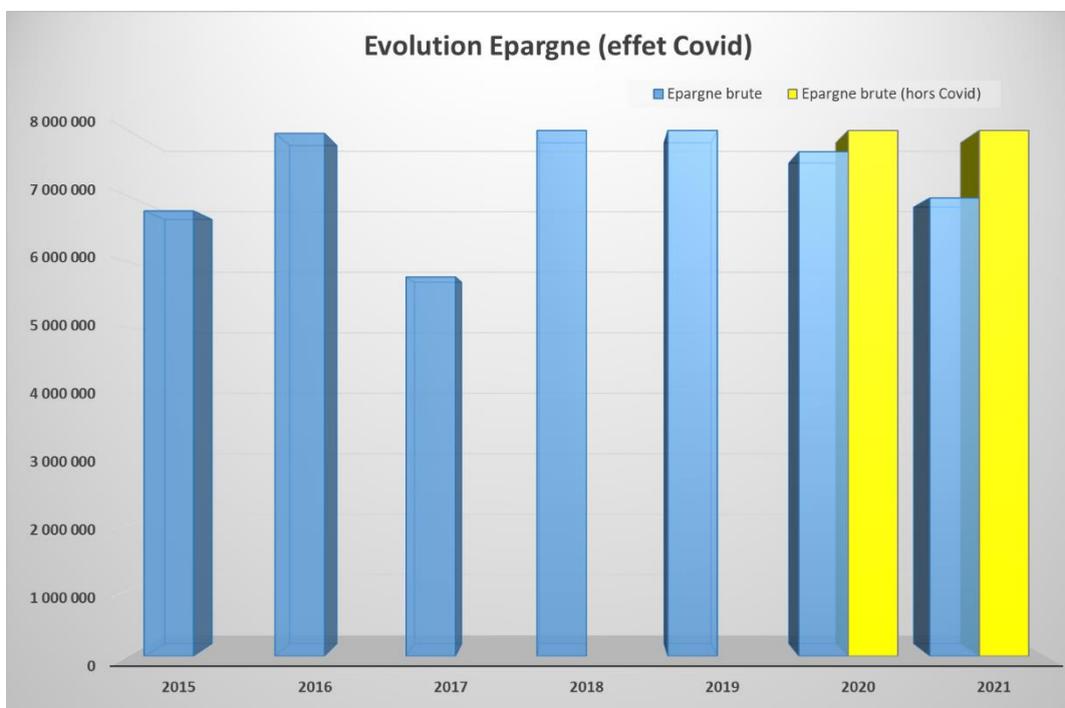
Conséquences de la crise sanitaire sur le budget 2021			
Recettes	2019	2021	Ecart
Revenu du domaine / droits de place (hors stationnement)	830 541	658 937	-171 604
Recettes tarifaires (restauration, Clae, crèches...)	1 519 112	1 387 095	-132 017
Casino	3 652 791	1 948 468	-1 704 323
Autres recettes fiscales (TLPE)	273 709	199 585	-74 125
Subvention ARS centre de vaccination		42 662	42 662
Aide exceptionnelle CAF Crèches et Espace Vie Sociale		10 800	10 800
Total des pertes de recettes			-2 028 607
Dépenses non réalisées			
Prestations annulées (Restauration...)			-60 987
Animations annulées (Fête nationale, fête de la musique...)			-40 480
Subventions non versées (Château Rouge, MJC...)			-60 000
Total des dépenses non réalisées			-161 467
Dépenses supplémentaires Covid			
Centre Covid : Surveillance incendie + agent de sécurité + agents administratifs			162 551
Fonctionnement centre Covid (Climatisation, Repas, fournitures pharmaceutiques...)			95 230
Total des dépenses supplémentaires Covid			257 781
Solde des dépenses			96 314
Coût covid pour le budget de la ville recettes - dépenses (hors compensation)			-2 124 921
Compensation de l'Etat des pertes fiscales (provisoire)			500 788
Le coût de la crise Covid 19 pour la ville s'établirait à près de 1.600.000 €			-1 624 133

La crise sanitaire a lourdement impacté, en 2021, les recettes de la ville. La perte de recettes s'élève globalement à plus de 2 millions avant intégration de la compensation de l'Etat. Au niveau des dépenses, le solde net s'établit à plus 96.314 €.

Une compensation partielle par l'Etat est en cours d'estimation, elle pourrait s'établir à 500.788 euros.

La méthode de calcul retenue par l'Etat en 2021 est moins favorable aux collectivités qu'en 2020 puisque seules sont retenues les recettes fiscales et non les revenus du domaine. Ainsi, les pertes enregistrées au niveau de l'occupation du domaine public, des terrasses, des marchés... ne sont pas prises en compte.

L'impact net de la crise serait donc de 1.562.133 € en 2021, ce qui diminue d'autant les capacités autofinancement attendues.



Ainsi, la diminution de notre épargne en 2021 est directement due aux conséquences de la crise sanitaire. En effet, comme le montre ce graphique, celle-ci se maintient à un niveau constant de plus de 8,5 millions annuels, sur la période 2018 – 2021, en données corrigées des pertes liées à la crise sanitaire.

La baisse de notre épargne n'est donc que conjoncturelle et directement liée aux effets de la crise sanitaire.

I - Les indicateurs

INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS				
En € par habitant				
INDICATEURS	2018	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement par habitant	240,50 €	235,22 €	208,00 €	177,63 €
Dépenses d'équipement par habitant	432,69 €	458,59 €	575,38 €	445,48 €
Encours de la dette par habitant	783,66 €	770,43 €	797,09 €	826,70 €
Intérêts de la dette par habitant	27,97 €	25,58 €	22,75 €	20,38 €
Population DGF	36 121	36 129	36 902	37 467
INFORMATIONS SUR LA DETTE				
Encours de la dette au 31/12/2021	30.506.902 € contre 29.414.215 € au 31/12/2020			
Encours de la dette / Epargne brute	4,4 ans			
Taux d'intérêt moyen sur l'année 2021	2,17%			
Taux d'intérêt moyen du CLTR en 2021	0,03%			
Répartition de la dette au 31.12.2021	99,20% taux fixes 0,80% taux variables			

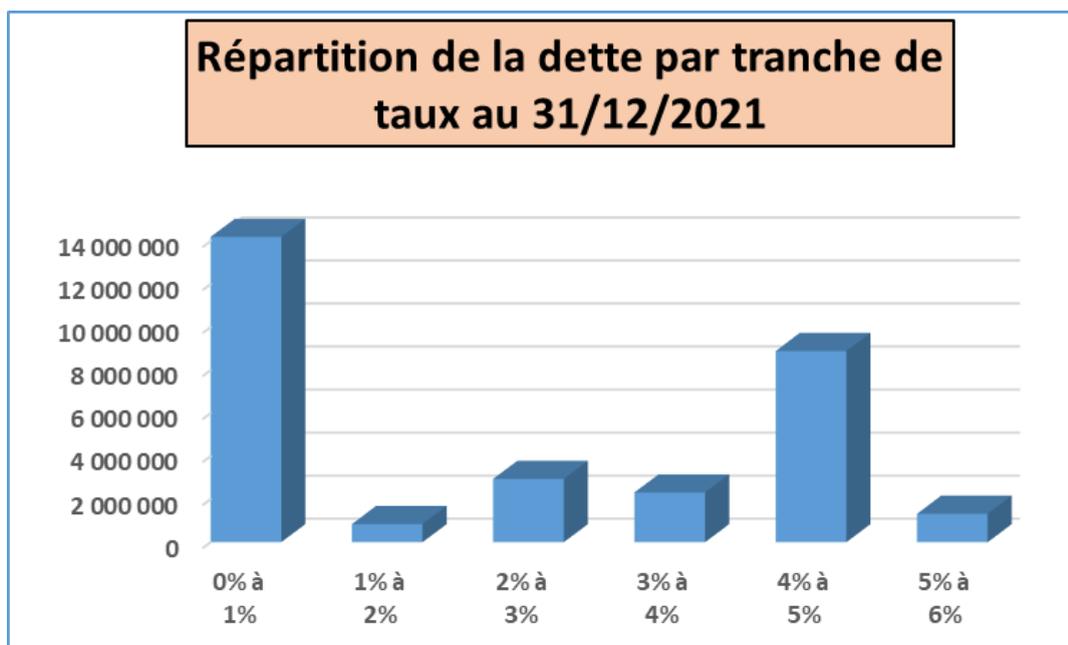
Investissements et emprunts

La capacité d'autofinancement se dégrade légèrement en 2021, les recettes ayant été fortement impactées par la crise sanitaire liée au Covid 19, notamment le produit des jeux du casino.

Les dépenses d'équipement diminuent par rapport à 2020, liées principalement à un report de facturation de plus de 2 millions d'Annemasse Agglo pour le PEM.

Ces dépenses d'investissement sont financées par un recours modéré à l'emprunt (4.000.000 €), permettant de maintenir l'encours de la dette par habitant à un niveau peu élevé et de maintenir un ratio de désendettement de 4,4 ans malgré la contraction de l'autofinancement liée à la crise sanitaire.

A noter, en 2021, l'augmentation de la population DGF de près de 600 habitants, celle-ci augmente de + 3,7 % sur la période 2018-2021.



La part de la dette comprise entre 0 et 1% s'accroît du fait des emprunts contractés en 2021 avec un taux compris entre 0,35% et 0,65%.

Ainsi, c'est presque la moitié de notre dette qui bénéficie d'un taux très favorable entre 0 et 1%.

Indicateurs financiers - comparatifs 2018-2020

Les ratios présentés permettent de comparer la situation de la Ville d'Annemasse avec celle des villes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unique (source DGFIP).

INDICATEURS FINANCIERS – COMPARATIFS 2018-2020						
INDICATEURS	Moyenne nationale 2018	Annemasse 2018	Moyenne nationale 2019	Annemasse 2019	Moyenne nationale 2020	Annemasse 2020
CAF / Recettes de fonctionnement	13,8%	17,1%	12,9%	16,6%	12,6%	15,3%
Dépenses d'équipement / Recettes de fonctionnement	21,1%	30,3%	25,7%	32,4%	21,4%	42,4%
Encours de la dette / Recettes de fonctionnement	68,4%	55,8%	67,3%	54,5%	68,4%	58,7%
Encours de la dette / Epargne brute (nombre d'années)	5,0	3,3	5,2	3,3	5,4	3,8
Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	8,8%	6,9%	8,3%	6,6%	8,8%	6,4%

Pour l'ensemble des ratios, la ville se positionne favorablement pour chaque indicateur par rapport à la moyenne nationale et ce y compris par rapport à 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. Ces chiffres illustrent la gestion responsable de l'équipe municipale qui évite ainsi un recours trop important à l'emprunt pour mettre en œuvre ses projets.

En termes de dépenses d'équipement, la ville se situe très au-dessus de la moyenne des villes de la même strate, tandis que les comparaisons au niveau de la dette sont très favorables ; les ratios de taux d'endettement et de capacité de désendettement sont, en effet, largement inférieurs à la moyenne, laissant ainsi apparaître des marges de manœuvre considérables au niveau de la dette.

II - Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€					
INDICATEURS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Réalisé* 2021	BP * 2022
Recettes réelles de fonctionnement	50 685	51 156	50 103	50 707	
Recettes de gestion courante	49 387	50 590	49 873	50 504	
Pourcentage d'évolution		2,44%	-1,42%	1,27%	
Produit des Contributions directes	16 639	16 988	17 103	18 231	18 610
Pourcentage d'évolution		2,10%	0,68%	6,60%	
Allocations compensatrices	700	750	773	197	185
Pourcentage d'évolution		7,14%	3,07%	-74,51%	
Compensation Communautaire	2 979	2 716	2 456	1 972	1 850
Dotation Forfaitaire	3 097	3 028	3 055	3 063	3 050
Pourcentage d'évolution		-2,23%	0,89%	0,26%	
D.S.U.	1 175	1 205	1 248	1 296	1 335
Pourcentage d'évolution		2,55%	3,57%	3,85%	
Fonds Frontaliers	9 789	10 458	10 987	11 059	10 900
Pourcentage d'évolution		6,83%	5,06%	0,66%	
Droits de mutation	1 622	1 933	1 866	2 286	1 600
Pourcentage d'évolution		19,17%	-3,47%	22,51%	
Casino - Taxe sur les jeux	3 574	3 653	2 186	1 948	3 150
Pourcentage d'évolution		2,21%	-40,16%	-10,89%	
Taxe sur l'électricité	622	360	586	553	560
Pourcentage d'évolution		-42,12%	62,78%	-5,63%	
Forfait Post-stationnement	488	506	476	583	520
Compensation pertes Covid 19			874	501	
TAUX D'INFLATION	1,80%	1,10%	0,50%	3,40%	2,70%

* Chiffres estimés

Le tableau présenté fait apparaître pour 2021 une légère augmentation des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement restent, toutefois, inférieures à celles perçues en 2019 traduisant l'impact toujours très important de la crise sanitaire sur nos recettes. Le redémarrage de l'activité en 2021 montre que les ressources restent en deçà des besoins nécessaires pour assurer la satisfaction des demandes exprimées par la population

La comparaison sera effectuée au niveau des recettes de gestion courante sans considération des recettes exceptionnelles.

Celles-ci augmentent de 1.27 % par rapport à 2021 dues à :

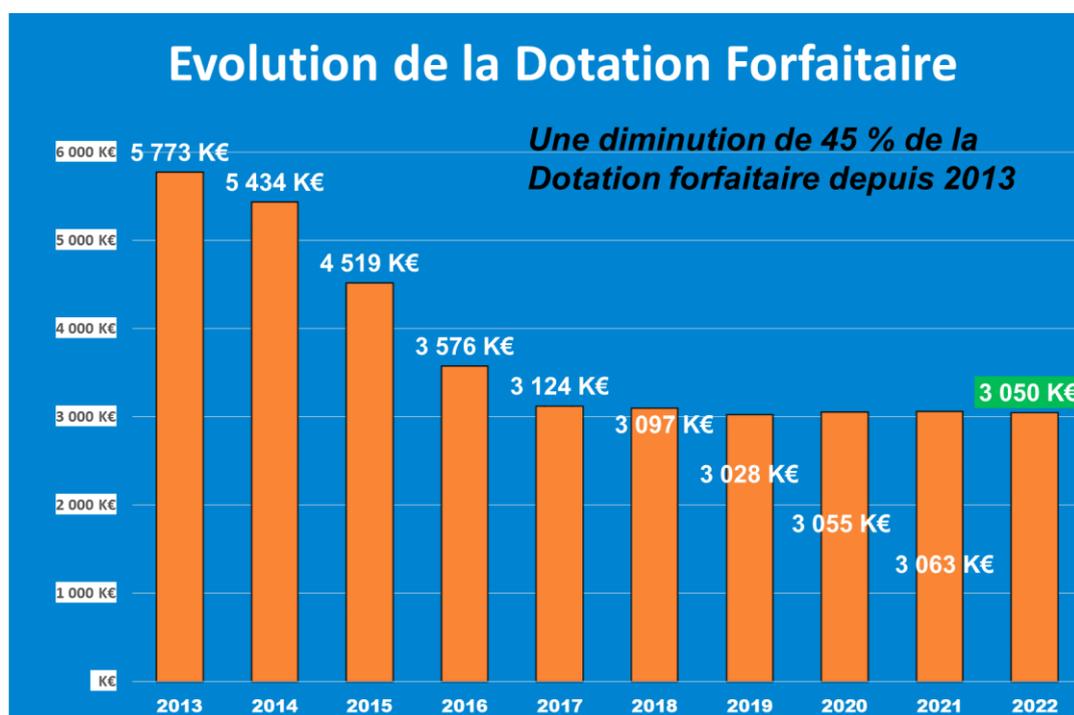
- L'augmentation réelle du produit des contributions directes de 2,5 % soit 435.000 €, le reste de l'augmentation soit 693.000 € provenant d'un transfert des allocations compensatrices de taxe d'habitation.
- La légère variation des fonds frontaliers de + 72.000 €.
- Le fort accroissement du montant des droits de mutation de 420.000 € qui traduit le rattrapage par les services fiscaux du retard pris pendant la crise sanitaire en 2020.

Parallèlement les recettes suivantes continuent de diminuer :

- Les attributions de compensation de l'Agglo de 484.000 € traduction du transfert du conservatoire en année pleine.
- Les recettes du casino de 238.000 €, cette baisse est la conséquence directe des périodes de fermeture de 2021.
- La compensation de l'Etat estimée à 501.000 € dans l'attente de la notification définitive.

Pour 2022, nous anticipons :

- Une augmentation soutenue du montant des contributions directes liée à la revalorisation de 3,4% des valeurs locatives des locaux d'habitation.
- Une recette de 3,15 millions pour le casino dont la fréquentation reste impactée par la crise sanitaire.
- Un maintien des fonds frontaliers pour montant proche de celui perçu en 2021.
- Une inscription prudente pour les droits de mutation pour lesquels nous n'avons aucune visibilité
- Les autres recettes (droits de place, tarifaires...) devraient retrouver progressivement un niveau équivalent à celui d'avant la crise sanitaire.
- Une forte augmentation de la redevance de Château Rouge prévue à hauteur de 900.000 € en 2022 correspondant à la mise à disposition de la nouvelle salle de spectacle. Cette augmentation de la redevance s'accompagne d'un surplus de subvention versée au délégataire d'un montant équivalent.



Ce graphique montre l'évolution de la dotation forfaitaire sur le long terme.

Ainsi la dotation forfaitaire de la collectivité a diminué de 2,5 millions, soit de presque 45% de 2013 à 2018.

Depuis 2018 le montant est stabilisé à un montant proche 3,05 millions et varie en fonction de l'évolution de la population.

Pour 2022, la dotation forfaitaire est estimée en légère diminution par rapport à 2021

III - Bases d'imposition

	Taux		Bases notifiées En 2021	Bases réelles En 2021	Bases Attendues Pour 2022 *	variation *
FB	31,53%		47 467 000	47 989 305	49 250 000	3,76%
THRS	14,97%		4 181 936	4 637 679	4 350 000	4,02%
FnB	33,78%		46 000	45 916	45 000	-2,17%
Coeff. Correcteur	1,1223	2021	1 879 244	2 038 267	2 066 847	9,98%
	1,1331	2022				
Produit attendu			17 487 164	17 948 546	18 261 768	4,43%
<i>majoration TH (résidences secondaires)</i>			<i>245 697</i>	<i>265 085</i>	<i>368 546</i>	
Produit réel				18 229 355	18 630 314	
Rôles supplémentaires				204 889		
En 2022, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 1,034 pour les bases des locaux d'habitation.						
* Estimations						

Ce tableau présente l'évolution des bases 2022 et intègre le coefficient correcteur qui correspond au produit fiscalité perdu par la commune dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

Modification du Coefficient correcteur

Ce coefficient correcteur a fait l'objet d'une réévaluation fin 2021 en intégrant les rôles supplémentaires de taxe d'habitation principale de 2020 conformément à la loi de finances pour 2022.

Cette intégration permet à la commune de bénéficier d'une revalorisation de 159.023 € des effets du coefficient correcteur, fixant définitivement celui-ci à 1,1331.

L'importance de cette correction est directement la conséquence de la campagne sur les locaux vacants menés par la ville en 2019 et 2020, qui a permis au global un gain de 257.000 € de taxe d'habitation.

Evolution des bases

Les hypothèses retenues sont basées sur une revalorisation de 3.4 % des valeurs locatives cadastrales liées aux locaux d'habitation.

Pour le foncier bâti la prévision de hausse s'établirait à environ 3.8 % soit 2,4 % au titre de la revalorisation des bases (composées à 70% de bases de locaux d'habitation) et 1,4 % pour la variation physique des bases.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires la revalorisation serait d'environ 4% soit l'augmentation de la valeur locative (3,4%) et une légère variation physique des bases de 0,6%.

Le montant réel des bases 2021 semble particulièrement élevé et n'a pas été retenu pour apprécier la valeur locative prévisionnelle de 2022.

La majoration de taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été portée à 60% en 2022, ce qui explique le surplus de recettes par rapport à 2021.

IV - Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES en K€ - FONCTIONNEMENT						
INDICATEURS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Réalisé 2021	BP 2021	BP * 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	41 999	42 588	42 428	43 735		
Pourcentage d'évolution		1,40%	-0,38%	3,08%		
Dont :						
Charges à caractère général	10 004	10 387	8 743	9 974	10 707	11 395
Pourcentage d'évolution		3,83%	-15,83%	14,08%		6,43%
Charges de personnel	24 998	25 325	26 341	26 395	26 802	27 917
Pourcentage d'évolution		1,31%	4,01%	0,21%		4,16%
Subventions CCAS	950	950	1 015	1 025	1 005	1 100
Pourcentage d'évolution		0,00%	6,84%	0,99%		9,45%
Subventions	4 392	4 360	4 815	4 771	4 970	5 309
Pourcentage d'évolution		-0,73%	10,44%	-0,91%		6,82%
Intérêts de la dette	955	870	794	724	755	680
Pourcentage d'évolution		-8,90%	-8,74%	-8,82%		-9,93%
TAUX D'INFLATION	1,80%	1,10%	0,50%	3,40%	0,60%	2,70%

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 3% en 2021 liées à la reprise d'activité quasi normale des services par rapport à 2020 mais aussi à une forte inflation impactant les dépenses des services.

Les charges à caractère général augmentent de 14 % par rapport à 2020 mais restent inférieures à celles de 2019 et 2018 malgré une forte inflation en 2021 estimée globalement à + 3,4%.

Les charges de personnel sont stables + 0,21 % du fait du transfert des charges de personnel du conservatoire à Annemasse Agglo en année pleine par rapport à 2020.

Hors transfert du conservatoire, l'augmentation de la masse salariale est de + 2,7 %

Les subventions aux associations apparaissent en légère diminution notamment du fait d'une diminution liée à la crise sanitaire pour la MJC et Château Rouge.

Les intérêts de la dette apparaissent en diminution.

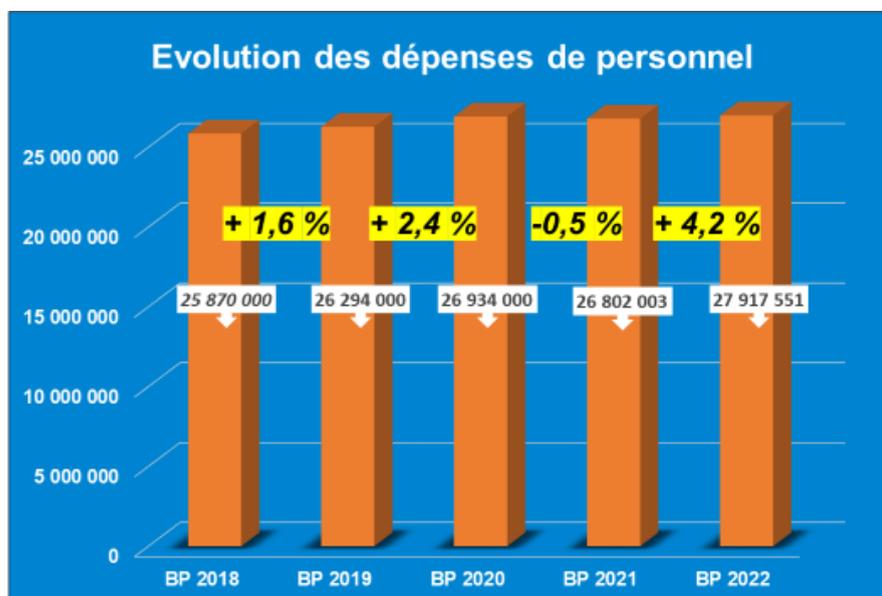
Prévisions 2022 :

Pour 2022, les dépenses sont prévues en augmentation par rapport au Budget primitif 2021.

Les charges à caractère général devraient augmenter principalement à cause de l'augmentation du prix des fluides et des matières premières. Des dépenses nouvelles apparaissent notamment celles liées aux opérations de préfiguration de la piétonisation, au centre de vaccination (inscrit au budget supplémentaire en 2020) et à des honoraires complémentaires. La subvention au CCAS devrait augmenter de 10% traduisant le soutien de la ville au plus démunis.

Les aides aux associations apparaissent en augmentation sensibles, il s'agit essentiellement d'une subvention supplémentaire de 400.000 € versée à Château Rouge dans le cadre de la DSP. Ce complément de subvention permet au délégataire d'honorer l'augmentation de loyer (400.000 €), versée à la ville, consécutif, à la livraison de la grande salle de spectacle.

L'intérêt de la dette d'un montant 680.000 € continue de diminuer.



Ce graphique illustre l'évolution des effectifs de personnel alors que la ville d'Annemasse est dans un contexte de croissance constante de sa population et des effectifs scolaires.

Pour 2022, notre projection à 27.917.551 € amènerait une évolution de + 4.2 % des dépenses de personnel, prenant en compte, les créations de postes (380.000 €), le GVT (environ 270.000 €), la prise en compte de la cotisation au CNAS des agents (100.000 €), l'organisation des élections (100.000 €).

V - Recettes et dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT				
RECETTES en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Réalisé 2021
Recettes d'investissement	13 830	14 815	20 274	19 040
Dont :				
Affectation résultat n-1	5 000	5 649	6 000	5 000
Amortissement	1 702	1 824	1 985	2 117
Produit des emprunts	0	2 000	4 000	4 000
F.C.T.V.A.	1 579	2 129	2 250	2 338
T.L.E./ Taxe d'aménagement	1 410	1 214	1 731	1 036
Produit amendes de police	1 196	770	850	505
Subventions et participations	2 449	875	3 489	3 767
DÉPENSES en K€				
DÉPENSES en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Réalisé 2021
Dépenses d'investissement	22 339	19 848	24 304	19 668
Dont :				
Remboursement emprunt	2 538	2 471	2 420	2 907
Pourcentage d'évolution	2,63%	-2,64%	-2,06%	20,12%
Dépenses d'équipement	15 379	16 569	21 233	16 439
TAUX D'INFLATION	1,80%	1,10%	0,50%	3,40%

Le tableau présente les recettes et les dépenses d'investissement (hors écritures patrimoniales).

Il s'agit d'un comparatif depuis 2018 entre le Compte Administratif et le réalisé de l'année 2021.

Pour 2022, la projection se fera sous forme de dépenses d'équipement et de perspectives d'aménagements pour les années ultérieures.

Il faut noter que les dépenses d'équipement diminuent en 2021 par rapport à 2020 avec un montant de dépenses réalisées de 16,5 millions contre 21,2 millions en 2020. Cette diminution correspond essentiellement à la non facturation par Annemasse Agglomération de la dernière situation du PEM (pôle d'échange multimodal) pour plus de 2 millions d'euros qui figure dans les restes à réaliser.

En recettes, le Fond de compensation de la TVA est en augmentation (traduction de l'augmentation des dépenses d'investissement en 2020).

Pour financer ces investissements, la ville a eu recours à deux emprunts de 2 millions contractés auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale.

A noter, le montant toujours élevé des subventions perçues correspondant essentiellement aux financements attendus notamment pour Château Rouge et le PEM. La commune continue à rechercher le meilleur niveau de subvention en provenance de toutes les sources possibles. Un nouveau service mutualisé avec Annemasse Agglomération spécialisé dans la recherche de subvention illustre notre volonté de mobiliser toutes les sources de financement potentielles.

VI - Evolution du besoin de financement

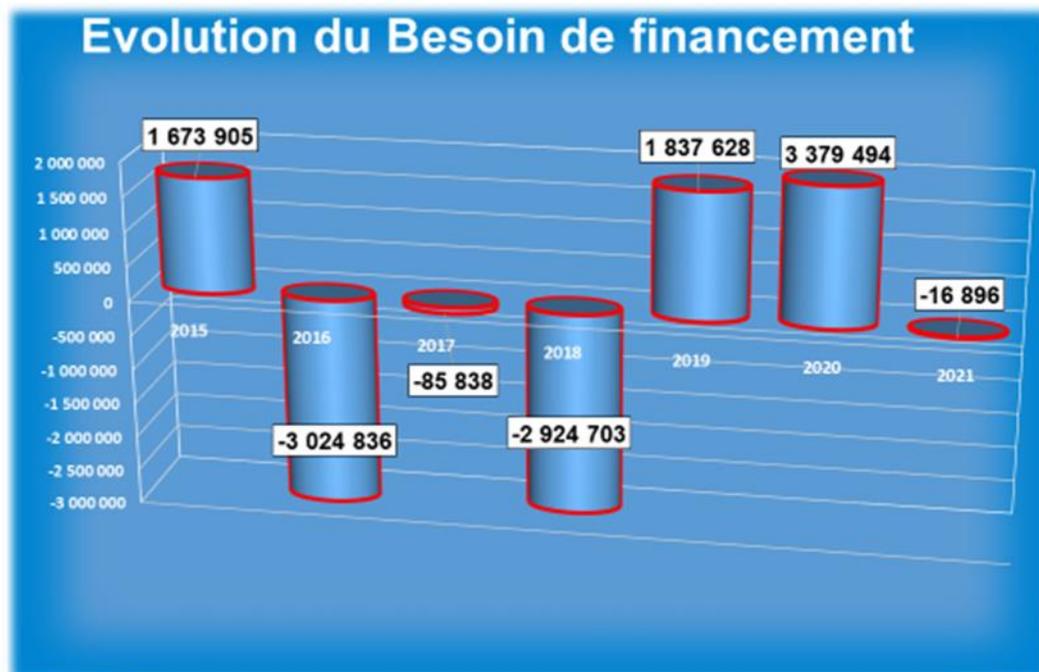
Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

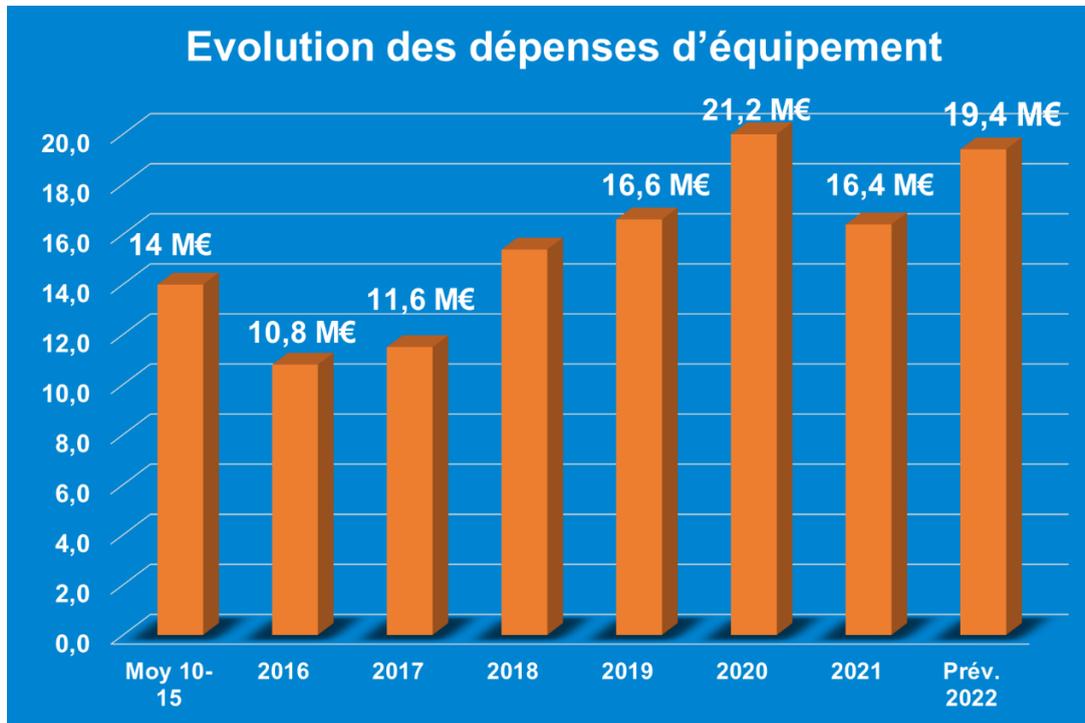
Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif.

Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est conservée en fonds de roulement pour financer les investissements futurs.

Ainsi, notre besoin de financement de - 17 K€ en 2021 traduit un quasi équilibre entre nos recettes définitives et nos dépenses totales (hors emprunts) qui ne génère pas de besoin de financement supplémentaire.



VII -Dépenses d'équipement et évolution de l'encours de la dette



Ce tableau présente le niveau important des dépenses d'équipement de la commune sur la période 2014-2021 alors même que l'encours de la dette reste relativement stable.

En 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 16,4 millions.

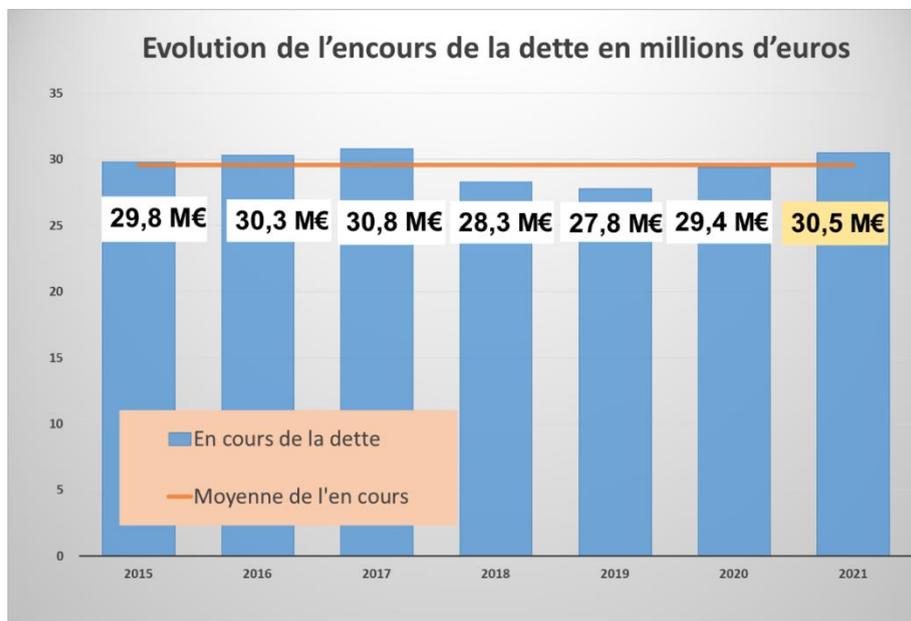
Elles se décomposent en dépenses affectées à des projets et en dépenses récurrentes destinés à entretenir et renouveler les équipements municipaux.

Ainsi, les dépenses « projets » concernent essentiellement Château Rouge (4.252 K€), l'extension du groupe scolaire Jean Mermoz (2.897 K€), des acquisitions et des études pour le futur groupe scolaire Louise Michel (915 K€), des acquisitions et travaux pour le parc Mila Racine (603 K€) ainsi que des acquisitions et études pour la future maison de santé (521 K€). A ces opérations s'ajoutent le début des travaux du gymnase des Hutins (383 K€), de la rue du Vernand (300 K€) ainsi que le démarrage de l'opération de rénovation thermique de la maison Nelson Mandela (200 K€).

Les investissements relatifs aux enveloppes récurrentes représentent 1.260 K€ pour l'entretien de voirie et réseaux, 900 K€ pour l'amélioration et l'entretien des bâtiments, 636 K€ pour les véhicules, 430 K€ pour l'amélioration des espaces publics, 163 K€ pour la sécurisation piétonne et les modes de transport actifs, 150 K€ pour l'accessibilité des bâtiments.....

Pour 2022, les prévisions de dépenses d'équipement sont estimées à 19,4 millions d'euros pour la réalisation de la fin des travaux de la réhabilitation du groupe scolaire Mermoz, les travaux du gymnase des Hutins, la poursuite de l'aménagement du parc Mila Racine tandis que d'autres travaux seront engagés comme les locaux de la tranquillité publique, La maison de santé, la passerelle sur l'Arve....

Les équipements importants réalisés en 2021 ont été financés par un recours modéré à l'emprunt, à hauteur de 4 millions, conformément à nos prévisions du DOB 2021.



L'encours de la dette est maîtrisé sur la période avec une légère augmentation en 2021, il s'élève à 30,5 millions très légèrement supérieur la moyenne de la période 2014-2020. Ce niveau d'endettement est bien inférieur à la moyenne des villes comparables.

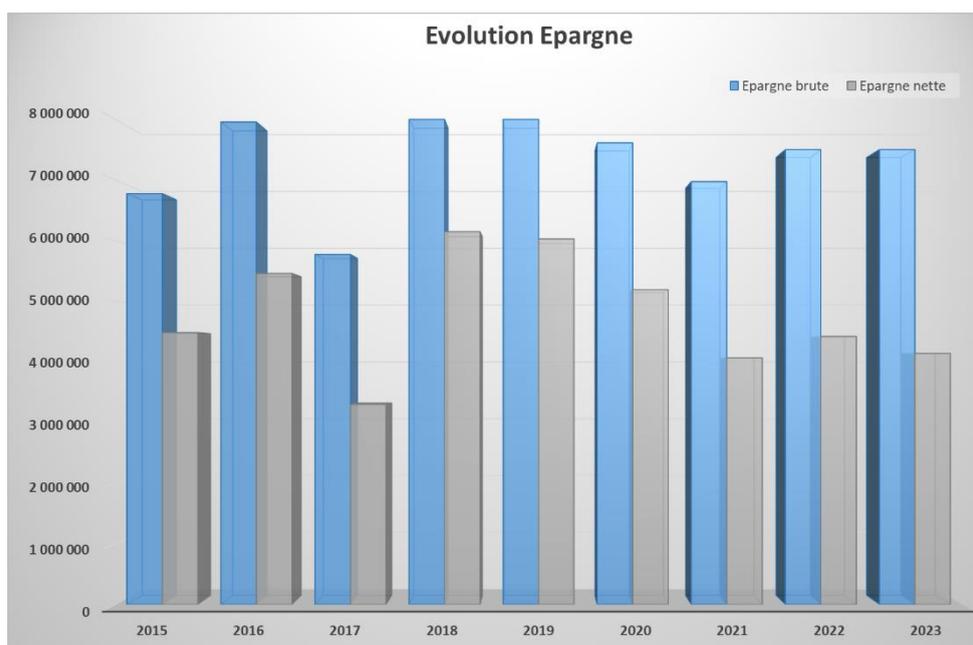
Ce montant élevé de dépenses a été rendu possible par un autofinancement relativement important malgré la crise Covid qui a affecté nos recettes et par un montant élevé de subventions (3,8 millions d'euros).

VIII - Epargne et capacité d'emprunt

Evolution de l'épargne

Notre épargne brute atteint 6,9 M€ en 2021 en diminution par rapport à 2020 (7,6 M€) du fait de l'impact de la crise sanitaire sur nos recettes. Ainsi, hors impacts financiers de la crise Covid, l'autofinancement 2021 serait équivalent à celui de 2019.

Cette épargne reste toutefois à un niveau élevé qui nous permet d'assurer le financement d'une part importante des investissements.

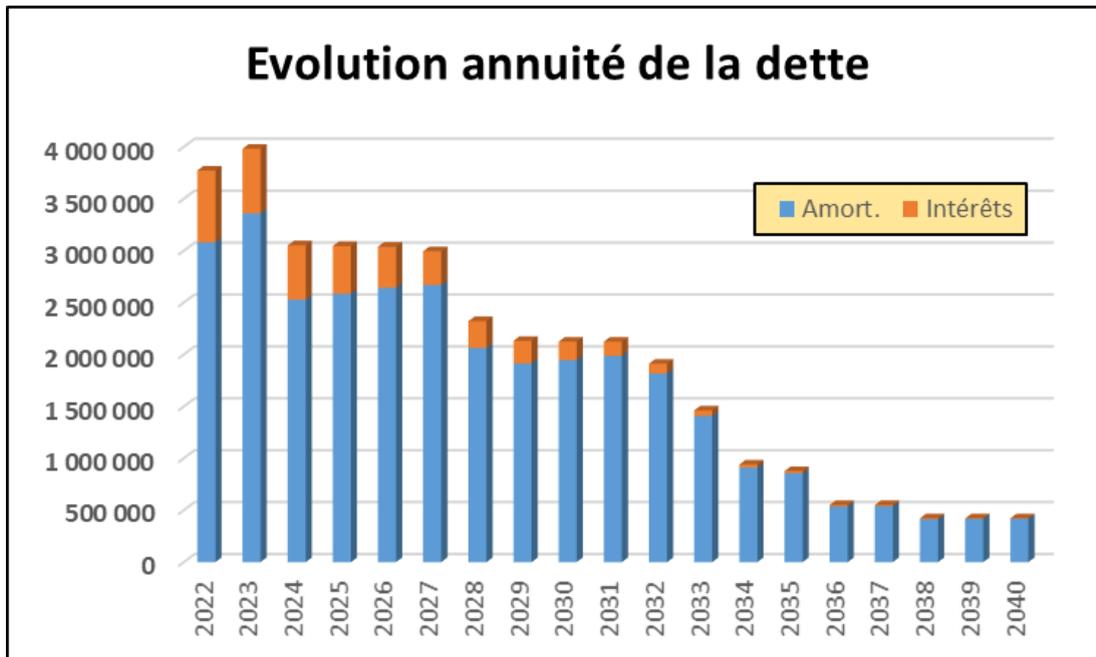
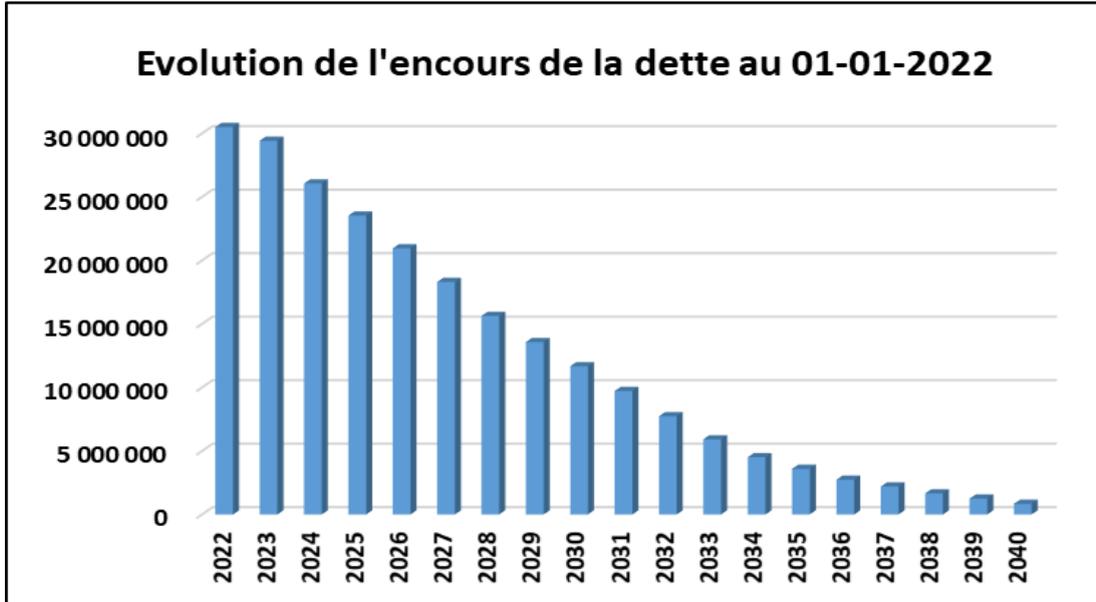


La projection 2022 prévoit un niveau d'épargne brute proche de celui de 2020 soit de 7,5 millions d'euros.

Pour 2022, l'épargne brute donc est orientée à la hausse, les recettes attendues revenant à des niveaux équivalents à ceux d'avant la crise.

L'épargne nette suit la même orientation avec un léger tassement en 2022 et 2023 s'expliquant par l'augmentation de la part du remboursement en capital de l'annuité de la dette.

Profil d'extinction de la dette et évolution de l'annuité

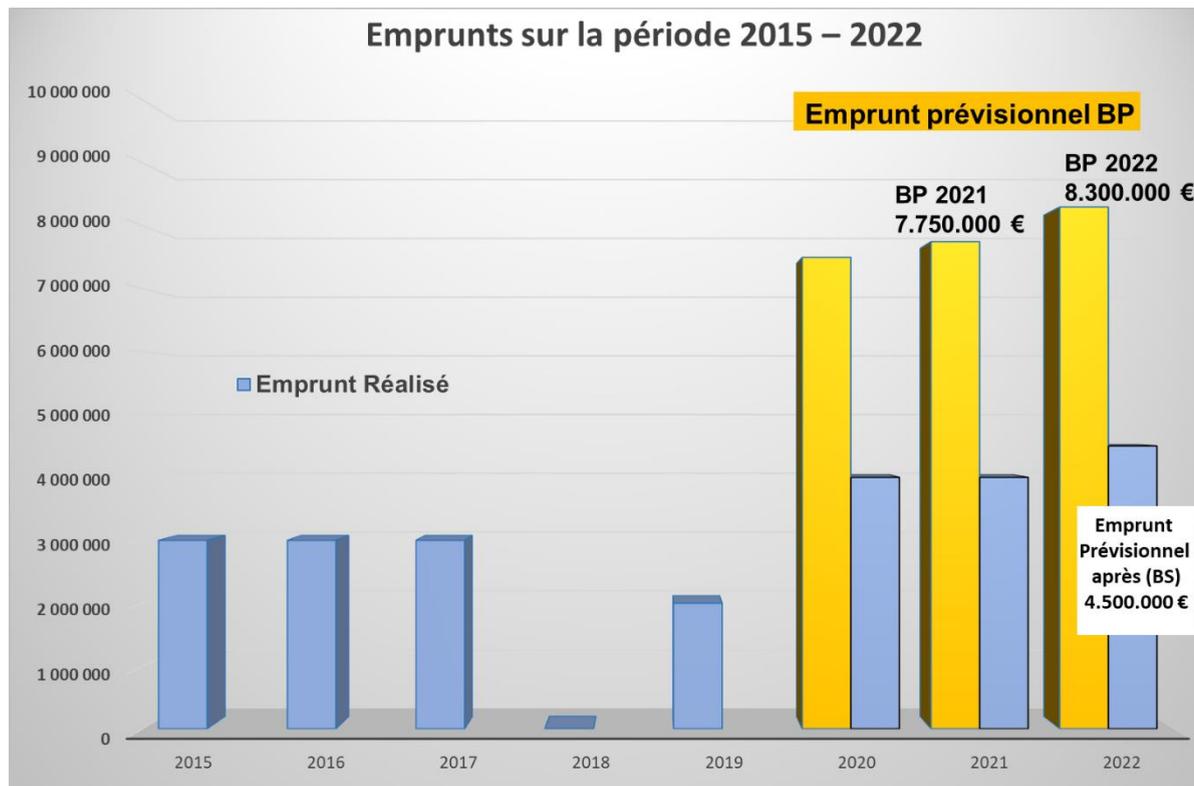


Le profil d'encours de la dette et l'évolution de l'annuité de celle-ci permettent d'envisager un recours plus important à l'emprunt dans les années à venir, grâce à la perspective d'une forte diminution de cette annuité à l'horizon 2024.

En effet, l'annuité de la dette diminuera d'un million par an à partir de 2024, nous permettant de dégager d'importantes marges manœuvre au niveau des possibilités d'emprunt.

A cette structure intéressante de la dette s'ajoute le faible niveau d'endettement de la ville.

IX - Evolution du recours à l'emprunt



Ce graphique illustre le recours très modéré à l'endettement sur la période 2014-2021 qui permet de garantir des capacités d'emprunts importantes pour le futur.

Celui-ci présente, aussi, le montant prévisionnel d'emprunt à inscrire pour l'équilibre du budget 2022 (8.300.000 €), ce montant sera minoré au BS 2022 par la reprise des excédents 2021.

Eléments de prospective financière

Les différents éléments financiers présentés nous permettent d'envisager un niveau d'investissement proche de 20 millions par an sur la période 2022-2025.

Ce niveau d'investissement est rendu possible par un autofinancement intéressant qui s'élèverait à un montant proche de 7,5 millions d'euros, par an, sur la période et des possibilités d'emprunts importantes notamment liées à la forte diminution de l'annuité de la dette à l'horizon 2024 (celle-ci diminuant de plus d'un million d'euros).

De plus, le profil d'extinction de la dette combiné au faible niveau d'endettement de la collectivité offre des capacités d'emprunt intéressantes dans un contexte de taux toujours très avantageux.

Ces opportunités s'accompagnent d'une politique volontariste de recherche de subventions pour permettre de financer une partie de nos investissements.

Ainsi, en 2021, les dotations et subventions (FCTVA, taxe d'aménagement, produit des amendes de police, subventions...) ont permis de financer 7,65 millions d'investissement.

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Dans un contexte contraint pour les finances publiques, la gestion rigoureuse du budget de la ville permet de garantir la qualité de service public rendu aux habitants et leur accès en toute équité.

En maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et notre endettement, notre gestion permet également de garantir les capacités d'investissement pluriannuel indispensables au développement durable, dynamique et solidaire de notre ville.

Les axes d'engagements de l'action municipale portée par la majorité traduisent :

- la priorité donnée à la transition écologique,
- la priorité donnée à la compensation des inégalités sociales, éducatives et culturelles
- la priorité donnée à un urbanisme durable, garant de la qualité de vie en ville

La PPI, partie intégrante du rapport d'orientation budgétaire, reflète ces différents axes.

Prévisions pluriannuelles d'investissement

- Les prévisions pluriannuelles d'investissement représentent une vision prospective et synthétique des investissements.
- Elles traduisent la volonté politique de l'équipe municipale qui porte des investissements importants.
- Elles sont réactualisées tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices budgétaires, des évolutions des projets et des réactualisations de prix.
- Elles représentent un potentiel d'aides à l'investissement important

Une prospective structurée en 2 catégories d'un montant de 111,3 M€ sur 5 ans.

- **Les grands projets pour un montant évalué à 73,3 M€ (2021-2025)**

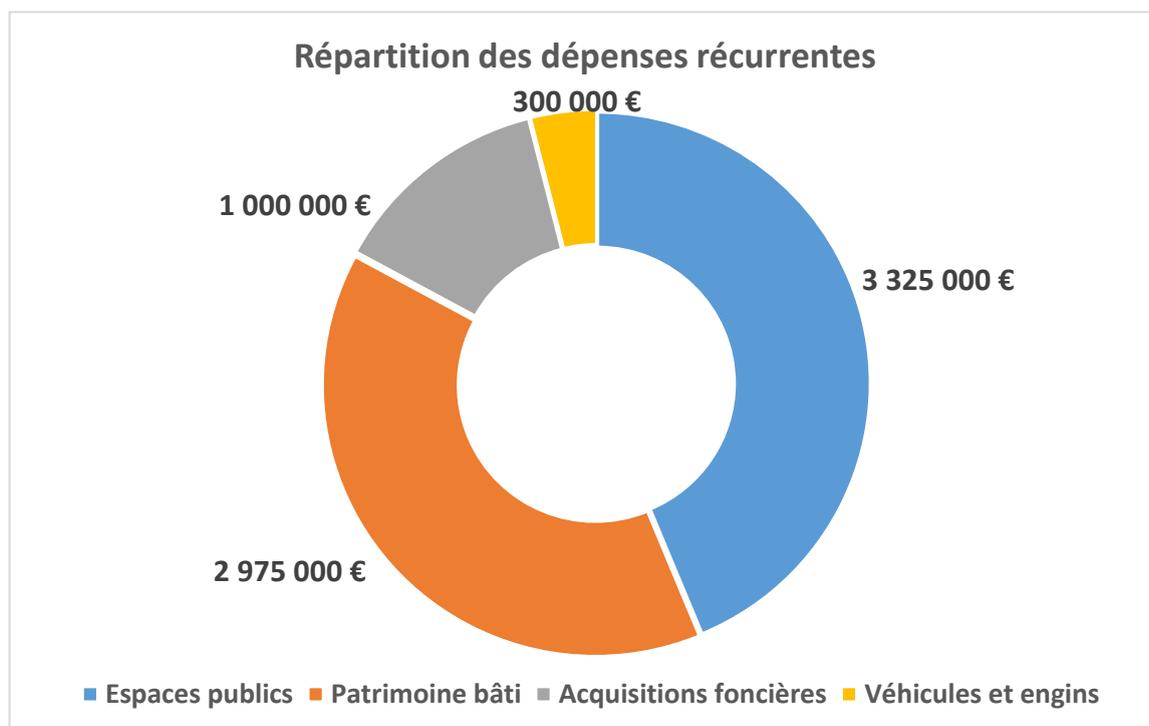
Classés en fonction de leur degré d'avancement

- Opérations terminées
- Travaux en cours
- Etudes en cours

- **Les dépenses récurrentes à hauteur de 7,6 M€/an soit 38 M€ au total**

- Renouvellement voirie, trottoir, parking
- Réseaux et électricité sur les espaces publics
- Sécurisation et aménagements cyclables et modes doux
- Opérations d'amélioration de l'espace public < 500 k€
- Aménagements de parcs, espaces verts, jardins familiaux
- Accessibilité bâtiment
- Opérations de gros entretien et d'amélioration du bâti < 500 k€
- Opérations d'amélioration des équipements < 500 k€
- Acquisitions foncières et portage foncier
- Véhicules et engins
- Etudes diverses tous services
- Subventions d'équipement
- Mobilier et équipements tous service

Les dépenses récurrentes (7,6 M€/an)



Prévisions pluriannuelles d'investissement (2021-2025) – 111,3 millions d'euros

GRANDS PROJETS – OPERATIONS TERMINEES	
Extension Château rouge	4 900 000 €
Aménagement du quartier de Livron	81 000 €
Foncier parc Mila Racine	601 900 €
Foncier école Louise Michel	800 000 €
GRANDS PROJETS - TRAVAUX EN COURS	
Extension École Mermoz	3 650 000 €
PEM (travaux)	2 030 000 €
Aménagement parc Mila Racine rue du Salève	620 000 €
Rue du Vernand (foncier + travaux)	1 490 000 €
Chablais Parc foncier + travaux	1 496 000 €
ZAC Étoile	183 000 €
Gymnase des Hutins	2 625 000 €
Maison de la santé – acquisition pôle emploi	510 000 €
Maison de la santé - aménagement locaux	1 626 000 €
Maison Nelson Mandela – Rénovation thermique	1 346 000 €
Immeuble rue 18 août 1944 (Acquisition)	401 000 €

GRANDS PROJETS - ETUDES EN COURS	
Locaux Parcs et Jardins	674 000 €
École Louise Michel (travaux)	16 470 000 €
Ecoquartier Château Rouge - Participation Espaces publics	1 120 000 €
Passerelle sur l'Arve	2 989 000 €
Pôle petite enfance – Rénovation thermique	1 035 000 €
Locaux Tranquillité Publique	3 360 000 €
Maison des Mémoires	967 000 €
Espace public Gauguin / Ferré	826 000 €
Piétonnisation	7 070 000 €
Piétonnisation - Acquisitions	45 000 €
Péricentrique entre Etoile et Amoureux	1 670 000 €
Requalification Aubrac / Verdun	2 525 000 €
Serres urbaines / Agriculture urbaine : terrains	634 000 €
Serres urbaines / Agriculture urbaine : ferme	487 000 €
ZAC Étoile Baud Favre Taponnier, aire de jeux Zola	305 000 €

GRANDS PROJETS - ETUDES EN COURS	
Stade Jeantet Mise aux normes	1 600 000 €
Hôtel de ville – rénovation thermique + réagencement	50 000 €
CTM	300 000 €
Extension Mermoz : restaurant	880 000 €
Rénovation Ecole Bois Livron (élém/mat)	20 000 €
Local Romagny	310 000 €
Cœur de quartier Romagny (plaine de jeux)	570 000 €
Boucles sportives	150 000 €
Halles Alimentaires	1 580 000 €
Centre de loisirs + crèche (Ancienne MJC de Romagny)	2 250 000 €
Epicerie sociale	1 500 000 €
Restaurant scolaire mat. M.Cohn	1 000 000 €
Aménagement parc du Brouaz - Acquisitions	265 000 €
Aménagement parc du Brouaz	345 000 €

Prévisions pluriannuelles d'investissement (2021-2025)	
Total des Grands Projets	73 358 000 €
Total des dépenses récurrentes	38 000 000 €
Total	111 358 000 €

CONCLUSION

Si les contraintes sanitaires s'allègent peu à peu, les conséquences de la crise Covid-19 continueront à produire des effets encore pendant de nombreux mois.

Depuis le début de la pandémie, l'augmentation des inégalités économiques a marqué la société française et fragilisé la cohésion sociale (mal logement, perte de revenus, accès au droit, besoin alimentaire...).

Fortement impliquée pendant ces deux années, la Ville apporte son soutien aux habitants en améliorant la qualité de ses services, en répondant aux nouveaux besoins et en investissant dans des mesures publiques d'accompagnement.

Si nos recettes de fonctionnement ont été marquées par la crise, la gestion rigoureuse de nos finances publiques permet à la Ville de dégager un autofinancement fort pour répondre aux besoins des habitants et mettre en œuvre les investissements nécessaires au développement des services en leur faveur.

Dans ce contexte de fin de crise sanitaire et de nécessaire prise en compte de ses conséquences économiques et sociales, la Ville poursuit son programme d'actions municipales d'accompagnement à l'accès aux services publics (éducation, culture, sport, droits), de compensation des inégalités sociales (solidarités, logement), de soutien à l'animation et à la dynamisation du centre-ville (activités économiques) et d'approfondissement de la transformation durable, écologique et verte de nos espaces publics (mobilité, rénovation énergétique, urbanisme).

Soutenu par notre capacité d'action budgétaire et financière, la Ville peut relever les défis sociétaux et environnementaux marquant notre territoire et renforcer son identité de ville durable et innovante, de ville inclusive et solidaire, de ville animée et attractive.